

# **La Démocratie**

Extrait de « La solution du problème social »

Pierre-Joseph Proudhon

# Table des matières

<b>I</b>	<b>5</b>
<b>II</b>	<b>9</b>
1. La démocratie est une aristocratie déguisée . . . . .	9
2. La démocratie est exclusive et doctrinaire . . . . .	10
3. La démocratie est l'ostracisme . . . . .	12
4. La démocratie est une forme de l'absolutisme . . . . .	13
5. La démocratie matérialiste et athée . . . . .	15
6. La démocratie rétrograde et contradictoire . . . . .	16
<b>III</b>	<b>18</b>
1. La démocratie impuissante à résoudre la question sociale . . . . .	18
2. La démocratie plus chère que la monarchie. . . . .	22
1. Les frais d'établissement de la démocratie . . . . .	23
2. Frais d'Etat de la démocratie . . . . .	24
3. Frais d'organisation du travail . . . . .	25
<b>Conclusion</b>	<b>28</b>

Depuis que le monde existe, depuis que les tribus humaines ont commencé de se constituer en monarchies et républiques, oscillant d'une idée à l'autre comme des planètes vagabondes ; mêlant, combinant, pour s'organiser en sociétés, les éléments les plus divers ; renversant les tribunes et les trônes comme fait un enfant un château de cartes, on a vu, à chaque secousse de la politique, les meneurs du mouvement invoquer, en termes plus ou moins explicites, la souveraineté du Peuple.

Brutus et César, Cicéron et Catilina, se prévalent tour à tour du suffrage populaire. S'il faut en croire les partisans du système déchu, la Charte de 1830 était l'expression de la souveraineté nationale autant au moins que la constitution de l'an III, et Louis-Philippe, comme Charles X, Napoléon et le Directoire, était l'élu de la Nation. Pourquoi non, si la Charte de 1830 n'était qu'un amendement à la constitution de l'an III, comme à celle de l'an VIII et de 1814 ?...

L'organe le plus avancé du parti légitimiste nous dirait encore, s'il l'osait, que la loi résulte du consentement du Peuple et de la définition du prince : *Lex fit consensu populi et constitutione regis*.

La souveraineté de la nation est le principe des monarchistes comme des démocrates. Ecoutez cet écho qui nous arrive du Nord : d'un côté, c'est un roi despote qui invoque les traditions nationales, c'est-à-dire la volonté du Peuple exprimée et confirmée pendant des siècles ; de l'autre, ce sont des sujets révoltés qui soutiennent que le Peuple ne pense plus ce qu'il a pensé autrefois, et qui demandent qu'on l'interroge.

Qui donc ici montre une plus haute intelligence du Peuple, du monarque qui le fait immuable dans ses pensées, ou des citoyens qui le supposent versatile ? Et quand vous diriez que la contradiction se résout par le progrès, en ce sens que le Peuple parcourt diverses phases pour réaliser une même idée, vous ne feriez que reculer la difficulté : qui jugera de ce qui est progrès et de ce qui est rétrogradation ?...

Je demande donc comme Rousseau : Si le peuple a parlé, pourquoi n'ai-je rien entendu ? Vous me citez cette révolution étonnante à laquelle moi aussi j'ai pris part ; dont j'ai prouvé seul la légitimité, dont j'ai fait ressortir l'idée ; et vous me dites : Voilà le Peuple ! Mais d'abord, je n'ai vu qu'une foule tumultueuse sans conscience de la pensée qui la faisait agir, sans aucune intelligence de la révolution qui s'opérait par ses mains. Puis, ce que j'ai appelé logique du Peuple pourrait bien n'être autre chose que la raison des événements, d'autant plus que, le fait une fois accompli, et tout le monde d'accord sur sa signification, les opinions se divisent de nouveau sur les conséquences.

La révolution faite, le Peuple se tait !

Quoi donc ! la souveraineté du peuple n'existerait elle que pour les choses du passé, qui ne nous intéressent plus, et non point pour celles de l'avenir, qui seules peuvent être l'objet des décrets du Peuple ?

O vous tous, ennemis du despotisme et de ses corruptions comme de l'anarchie et de ses brigandages, qui ne cessez d'invoquer le Peuple ; qui parlez, le front découvert, de sa raison souveraine, de sa force irrésistible, de sa formidable voix ; je vous somme de me le dire : Où et quand avez-vous entendu le Peuple ? par quelle bouche, en quelle langue est-ce qu'il s'exprime ? comment s'accomplit cette étonnante, révélation ? quels exemples authentiques, décisifs, en citez-vous ? quelle garantie avez-vous de la sincérité de ces lois que vous dites sorties du Peuple ? quelle en est la sanction ? à quels titres, à quels signes, distinguerai-je les élus que le Peuple envoie d'avec les apostats qui surprennent sa confiance et usurpent son autorité ? comment, enfin, établissez-vous la légitimité du verbe populaire ?

Je crois à l'existence du Peuple comme à l'existence de Dieu. Je m'incline devant sa volonté sainte ; je me soumetts à tout ordre émané de lui ; la parole du Peuple est ma loi, ma force et mon espérance. Mais, suivant le précepte de saint Paul, mon obéissance, pour être méritoire, doit être raisonnable, et quel malheur pour moi, quelle ignominie, si, lorsque je crois ne me soumettre qu'à l'autorité du Peuple, j'étais le jouet d'un vil charlatan ! Comment donc, je vous en supplie, parmi tant d'apôtres rivaux, d'opinions contradictoires, de partis obstinés, reconnaîtrai-je la voix, la véritable voix du Peuple ?

Le problème de la souveraineté du Peuple est le problème fondamental de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, le principe de l'organisation sociale.

Les gouvernements et les peuples n'ont eu d'autre but, à travers les orages des révolutions et les détours de la politique, que de constituer cette souveraineté. Chaque fois qu'ils se sont écartés de ce but, ils sont tombés dans la servitude et la honte.

C'est dans cette vue que le Gouvernement provisoire a convoqué une Assemblée nationale nommée par tous les citoyens, sans distinction de fortune et de capacité : l'universalité des suffrages lui paraissant être l'expression la plus approchée de la souveraineté du Peuple. Ainsi l'on suppose d'abord que le Peuple peut être consulté ; en second lieu qu'il peut répondre ; troisièmement que sa volonté peut être constatée d'une manière authentique ; enfin, que le gouvernement, fondé sur la volonté manifestée du Peuple, est le seul gouvernement légitime.

Telle est, notamment, la prétention de la DÉMOCRATIE, qui se présente comme la forme de gouvernement qui traduit le mieux la souveraineté du Peuple. Or, si je prouve que la démocratie n'est, ainsi que la monarchie, qu'une symbolique de la souveraineté ; qu'elle ne répond à aucune des questions que soulève cette idée ; qu'elle ne peut, par exemple, ni établir l'authenticité des actes qu'elle attribue au Peuple, ni dire quel est le but et la fin de la société ; si je prouve que la démocratie, loin d'être le plus parfait des gouvernements, est la négation de la souveraineté du Peuple, et le principe de sa ruine, il sera démontré, en fait et en droit, que la démocratie n'est rien de plus qu'un arbitraire constitutionnel succédant à un autre arbitraire constitutionnel ; qu'elle ne possède aucune valeur scientifique, et qu'il faut y voir seulement une préparation à la RÉPUBLIQUE, une et indivisible.

Il importe d'éclairer au plus tôt l'opinion sur ce point, et de faire disparaître toute illusion.

# I

Le Peuple, être collectif, j'ai presque dit être de raison, ne parle point dans le sens matériel du mot.

Le Peuple, non plus que Dieu, n'a des yeux pour voir ; des oreilles pour entendre, une bouche pour parlera. Que sais-je s'il est doué d'une espèce d'âme, divinité immanente dans les masses, comme certains philosophes supposent une âme du monde, et qui, à certains moments, les émeut et les pousse ; ou bien si la raison du Peuple n'est autre que l'idée pure, la plus abstraite, la plus compréhensive, la plus dégagée de toute forme individuelle, comme d'autres philosophes prétendent que Dieu n'est que l'ordre dans l'univers, une abstraction ? Je n'entre point dans ces recherches de haute psychologie : je demande en homme pratique de quelle manière cette âme, raison ou volonté, telle quelle, du Peuple, se pose, pour ainsi dire, hors de soi, et se manifeste ?

Qui est-ce qui peut lui servir d'organe ? Qui a le droit de dire aux autres : C'est par moi que le Peuple parle ? comment croirai-je que tel qui, du haut d'une escabelle, harangue cinq cents individus qui applaudissent, est l'organe du Peuple ? Comment l'élection des citoyens, voire même leur suffrage unanime, a-t-il la vertu de conférer cette espèce de privilège, de servir de truchement au Peuple ? Et quand vous me feriez voir, comme en un cénacle, neuf cents personnages ainsi choisis par leurs concitoyens, pourquoi devrai-je croire que ces neuf cents délégués, qui ne s'entendent point entre eux, c'est le souffle du Peuple qui les inspire ? Et pour tout dire, comment la loi qu'ils vont faire peut-elle m'obliger ?...

Voici un président ou un directoire ; personnification, symbole ou fiction de la souveraineté nationale : premier pouvoir de l'État.

Voici une chambre ; deux chambres, organes, l'une de l'intérêt de conservation, l'autre de l'instinct de développement : deuxième pouvoir de l'État.

Voici une presse, éloquente, aguerrie, infatigable, qui, chaque matin, verse à flots les millions d'idées qui fourmillent dans les millions de cervelles des citoyens : troisième pouvoir de l'État.

Le pouvoir exécutif, c'est l'action ; les chambres, c'est la délibération ; la presse, c'est l'opinion.

Lequel de ces pouvoirs représente le Peuple ? Ou bien, si vous dites que c'est le tout qui représente le Peuple, comment tout cela ne s'accorde-t-il pas ?

Mettez là royauté à la place de la présidence, et ce sera la même chose : ma critique tombe également sur la monarchie et sur la démocratie.

Il existe en France cinq ou six cents feuilles périodiques, émonctoires de l'opinion, et dont les titres témoignent hautement de la prétention des entrepreneurs de servir d'interprètes à la pensée générale : *Le Siècle, la Réforme, la Liberté, le Progrès, la Presse, le Temps, l'Opinion, la Démocratie, l'Atelier, les Écoles, la Vérité, la France, le Monde, le Constitutionnel, le National, le Commerce, les Débats, le Courrier, le Populaire, le Peuple, la Voix du Peuple, le Peuple constituant, le Représentant, du Peuple*, etc., etc., etc.

Certes, je m'étonne qu'avec une telle publicité, quand nous sommes si bien assortis d'écrivains à qui ne manquent ni l'érudition, ni les idées, ni le style, nous ayons encore besoin d'une représentation, d'une Assemblée nationale.

Or, comment se fait-il qu'avec tout cela je ne sache positivement rien de ce qui intéresse le Peuple, et que, le devoir, la mission de la presse est de m'apprendre ? qu'au lieu de produire la lumière, la foule des publications augmente l'obscurité ?

Je demande : Quelle est la meilleure constitution politique, la loi du progrès, la marche du siècle, la pensée de l'époque, la valeur de l'opinion, l'avenir de la France et du monde ? La République sortira-t-elle de l'atelier, de l'école ou du corps-de-garde ? La démocratie est-elle à la paix ou à la guerre ? Quelle vérité, quelle réforme doit sortir de toutes ces révélations du Peuple ? Qu'est-ce que la liberté ?

Sur toutes ces questions, le journalisme disserte, mais il ne répond rien, il ne sait rien. Que serait-ce si j'allais demander, par exemple, s'il est à l'organisation de la société une forme définitive et quelle est cette forme ? si

nous sommes à bout de révolutions, ou si le mouvement révolutionnaire est éternel ? comment, dans ce dernier cas, concilier cette agitation perpétuelle avec la liberté, la sécurité, le bien-être ? si tous les hommes doivent être égaux malgré la nature, ou traités suivant leur mérite malgré la devise de la République ? quel doit être le salaire de l'ouvrier, le bénéfice de l'entrepreneur, la contribution à payer à l'État, le crédit à accorder aux citoyens ? comment la population croissant plus vite que la subsistance, nous échapperons à la fatalité de la misère, etc., etc.

Je pourrais étendre à l'infini cet interrogatoire, et rendre mes questions de plus en plus pressantes et difficiles. Pourquoi la presse, si la presse est la faculté parlante du Peuple, au lieu de répondre, divague-t-elle ? La presse est si loin de satisfaire un esprit positif, qu'elle semble inventée tout exprès pour dérouter la raison et tuer l'étude. Les idées tombent dans les journaux sans y prendre racine : les journaux sont les cimetières des idées.

Et la tribune, que nous dit-elle ? et le Gouvernement, que sait-il ? Naguère il se tirait d'affaire en déclinant sa compétence ; il n'existait pas, prétendait-il, pour organiser le travail et donner du pain au Peuple. Depuis un mois, il a accepté la sommation du prolétariat ; depuis un mois il est à l'oeuvre : et depuis un mois il fait publier chaque jour, dans *le Moniteur*, cette grande nouvelle : Qu'il ne sait rien, qu'il ne trouve pas ! Le Gouvernement divise le Peuple ; il excite la haine entre les classes qui le composent : mais organiser le Peuple, créer cette souveraineté qui est à la foi liberté et accord, cela dépasse la capacité du Gouvernement, comme cela dépassait autre fois ses attributions. Or, dans un Gouvernement qui se dit institué par la volonté du Peuple, une pareille ignorance est une contradiction : il est manifeste que ce n'est déjà plus le Peuple qui est souverain.

Le Peuple, dont on dit quelquefois qu'il s'est levé comme un seul homme, pense-t-il aussi comme un seul homme ? réfléchit-il ? raisonne-t-il ? conclut-il ? a-t-il de la mémoire, de l'imagination, des idées ? Si, en effet, le Peuple est souverain, c'est qu'il pense ; s'il pense, il a sans doute une manière à lui de penser et de formuler sa pensée. Comment donc est-ce que le Peuple pense ? Quelles sont les formes de la raison populaire ? procède-t-elle par catégories ? emploie-t-elle le syllogisme, l'induction, l'analyse, l'antinomie ou l'analogie ? est-elle pour Aristote ou pour Hegel ? Vous devez vous expliquer sur tout cela ; sinon, votre respect pour la souveraineté du Peuple n'est qu'un absurde fétichisme. Autant vaudrait adorer une pierre.

Le Peuple, dans ses méditations, fait-il appel à l'expérience ? Tient-il compte de ses souvenirs, ou bien sa marche est-elle de produire sans cesse des idées nouvelles ? Comment accorde-t-il le respect de ses traditions, avec les besoins de son développement ? Comment conclut-il d'une hypothèse épuisée à l'essai d'une autre ? Quelle est la loi de ses transitions et de ses enjambements ? Qu'est-ce qui le pousse, le détermine dans la voie du progrès ? Pourquoi cette mobilité, cette inconstance ? J'ai besoin de le savoir, sans quoi la loi que vous m'imposez au nom du Peuple, cesse d'être authentique : ce n'est plus loi, c'est violence.

Le Peuple pense-t-il toujours ? Et s'il ne pense pas toujours, comment rendez-vous compte des intermittences de sa pensée ? A supposer que le Peuple puisse être représenté, que feront ses représentants pendant ces intermittences ? ... Le Peuple sommeille-t-il quelquefois, comme Jupiter dans les bras de Junon ? Quand est-ce qu'il rêve ? Quand est-ce qu'il veille ? Vous devez m'instruire de toutes ces choses ; sinon, le pouvoir que vous exercez par délégation du Peuple n'étant que par intérim, et l'époque de l'intérim étant inconnue, ce pouvoir est usurpé : vous inclinez à la tyrannie. Si le Peuple pense, s'il réfléchit, s'il raisonne, tantôt *à priori*, suivant les règles de la raison pure, tantôt *à posteriori* sur les données de l'expérience, il court risque de se tromper. Il ne suffit plus alors, pour que j'accepte comme loi la pensée du Peuple, que l'authenticité m'en soit démontrée ; il faut que cette pensée soit légitime, Qui fera le triage des idées et des fantaisies du Peuple ? A qui appellerons-nous de sa volonté possiblement erronée, et par conséquent despotique ?

Sur quoi je pose ce dilemme :

Si le Peuple peut faillir, de deux choses l'une. Ou l'erreur est respectable en lui comme la vérité, et il a droit d'être obéi en tout ce qu'il veut, bien qu'il se trompe. En ce cas, le Peuple est un être souverainement immoral, puisqu'il peut à la fois penser le mal, le vouloir et le faire.

Au contraire le Peuple, en ses erreurs, doit-il être repris ? Il y aurait donc, en certains cas, devoir pour un gouvernement de résister au Peuple ! Qui osera lui dire : Tu te trompes ! Qui pourra le redresser le contraindre ?

Mais que dis-je ? Si le Peuple est sujet à faillir, que devient sa souveraineté ? N'est-il pas évident que la volonté du Peuple doit être d'autant moins prise en considération qu'elle est plus redoutable dans ses conséquences, et que le vrai principe de toute politique, le gage de la sécurité des nations, c'est de ne consulter le Peuple que pour

s'en méfier : toute inspiration de lui pouvant cacher un immense péril comme un immense succès ; et sa volonté n'être qu'une pensée de suicide ?

Sans doute, direz-vous, le Peuple n'a qu'une existence mystique ; il ne se manifeste qu'à de rares intervalles, à des époques prédestinées ! Mais le Peuple n'est pas pour cela un fantôme, et quand il se lève, nul ne peut le méconnaître. Le Peuple s'est montré le 14 juillet, le 10 août, en 1830 : il vient de se révéler avec plus d'audace que jamais. Le Peuple a parlé au serment du Jeu de paume, dans la nuit du 4 août : il était à Jemmapes, il combattait à Mayence et à Valmy...

Pourquoi vous arrêter ? pourquoi choisir ? Le Peuple était-il absent le 9 thermidor et le 18 brumaire ? Se cachait-il le 21 janvier et le 5 décembre ? N'a-t-il pas fait l'empereur, comme il avait défait le roi ? N'a-t-il pas adoré tour à tour et souffleté le Christ et la Raison ?... Voulez-vous -remonter plus haut ? C'est le Peuple qui a produit de son sang et de ses entrailles, un jour Grégoire VII, et un autre jour Luther ; qui a fait surgir Marius et César, après avoir, dans une série de révolutions, chassé les Tarquins, renversé les Décemvirs, créé les tribuns pour balancer les consuls, et donné par là le premier exemple de la bascule politique, du système doctrinaire. C'est le Peuple qui adora les Césars, après avoir laissé assassiner les Gracques !...

Préférez-vous rester dans l'actualité ? Dites-moi alors ce que le Peuple pense, aujourd'hui 25 mars 1848, ou plutôt ce qu'il ne pense pas ?

Le Peuple pense-t-il, avec l'abbé Lacordaire, à faire pénitence dans la cendre et le cilice ? pense-t-il qu'il est né de la poussière, et qu'il retournera dans la poussière ; que sa destinée ici-bas n'est point le plaisir, mais le travail et la mortification ? Ou ne pense-t-il pas, avec le Sage désabusé de la sagesse, avec Saint-Simon et Fourier, que la fin de l'homme est comme celle du cheval, et que tout est vanité sur la terre, hormis de bien vivre et de faire l'amour ?

Le Peuple pense-t-il à l'abolition des octrois, à l'impôt progressif, aux ateliers nationaux, aux banques agricoles, au papier monnaie ? Ou ne pense-t-il pas plutôt qu'imposer extraordinairement la richesse, c'est tuer la richesse ; qu'au lieu d'étendre les attributions de l'Etat, il faut les resserrer ; que l'organisation du travail n'est autre que l'organisation de la concurrence, et que le plus grand service à rendre à l'agriculture, au lieu de lui créer une banque spéciale, c'est de rompre toutes ses relations avec la banque ?

Le Peuple est-il pour l'élection directe, ou pour celle à deux degrés ? pour une représentation de 900 ou pour une de 450 ?

Le Peuple est-il ou n'est-il pas communiste, phalanstérien, néo-chrétien, utilitaire ? car, enfin, il y a de tout cela dans le Peuple. Est-il pour Pythagore, Morelly, Campanella ou le bon Icar ? pour la Trinité ou pour la Triade ? N'est-ce pas lui qui parle, et dans ces harangues qui ne disent rien, et dans ces placards qui se contredisent, et dans ces actes du Gouvernement conçus en sens contraire du 24 février ? Demande-t-il du pain et des spectacles, ou bien de la liberté ? N'a-t-il fait la révolution que pour la renier aussitôt, ou si son intention est de poursuivre ?

Or si le Peuple, à toutes les époques de l'histoire, a pensé, exprimé, voulu et fait une multitude de choses opposées ; si, aujourd'hui même, entre tant d'opinions qui le divisent, il lui est impossible d'en choisir une sans en répudier une autre et par conséquent sans se mettre en contradiction avec lui-même, que voulez-vous que je pense de sa raison, de sa moralité, de la justice de ses actes ? Que puis-je attendre de ses représentants ? Et quelle preuve d'authenticité me donnerez-vous en faveur d'une opinion, que je ne puisse à l'instant revendiquer pour l'opinion contraire ?

Ce que j'admire au milieu de la confusion des idées, c'est que la foi à la souveraineté du Peuple, loin de faillir, semble, par cette confusion même, monter jusqu'à son paroxysme. Dans cette obstination de la multitude à croire à l'intelligence qui vit en elle, je vois déjà comme une manifestation du Peuple qui s'affirme lui-même, ainsi que Jéhovah, et dit : JE SUIS.

Je ne puis donc nier, je suis forcé de confesser au contraire la souveraineté du Peuple. Mais au delà de cette première affirmation, et quand il s'agit de passer du sujet de la pensée à son objet, quand il s'agit, en autres termes, d'appliquer le critérium aux actes du Gouvernement, qu'on me dise où est le Peuple ?

En principe donc, j'admets que le peuple existe, qu'il est souverain, qu'il s'affirme dans la conscience des masses. Mais rien jusqu'ici ne me prouve qu'il puisse faire au dehors acte de souveraineté, qu'une révélation extérieure du Peuple soit possible. Car, en présence de la domination des préjugés, de la contradiction des idées

et des intérêts, de la variabilité de l'opinion, des entraînements de la multitude, je demanderai toujours ce qui établit l'authenticité et la légitimité d'une pareille révélation : et c'est à quoi la démocratie ne peut répondre.

## II

Mais, observent, non sans raison, les démocrates, le Peuple n'a jamais été convenablement sollicité. Jamais il n'a pu manifester sa volonté que par des éclairs : le rôle qu'il a joué jusqu'à présent dans l'histoire est tout subalterne. Le Peuple, pour qu'il puisse exprimer sa pensée, doit être consulté démocratiquement ; c'est-à-dire que tous les citoyens, sans distinction, doivent participer, directement ou indirectement, à la formation de la loi.

Or, ce mode de consultation démocratique n'a jamais été exercé d'une manière suivie : l'éternelle conjuration des privilèges ne l'a pas permis. Princes, nobles et prêtres, gens de plume et gens d'épée, magistrats, professeurs, savants, artistes, industriels, commerçants, financiers, propriétaires, sont toujours parvenus à rompre le faisceau démocratique, à changer la voix du Peuple en une voix de monopole. Maintenant que nous possédons la seule et vraie manière de faire parler le Peuple, nous saurons par-là même ce qui constitue l'authenticité et la légitimité de sa parole, et toutes vos précédentes objections s'évanouissent. La sincérité du régime démocratique nous garantit la solution.

Je conviens que le noeud de la difficulté consiste à faire parler et agir le Peuple comme un seul homme. La RÉPUBLIQUE, selon moi, n'est pas autre chose ; et c'est là aussi tout le problème social. La démocratie prétend résoudre ce problème par le suffrage universel appliqué dans la plus grande largeur, soit la substitution de l'autorité de la multitude à l'autorité royale. C'est pour cela qu'elle s'appelle *Démocratie*, gouvernement de la multitude.

C'est donc la théorie du suffrage universel que nous avons à juger. Ou, pour dire de suite toute ma pensée, c'est la démocratie que nous avons à démolir, comme nous avons démolie la monarchie : cette transition sera la dernière, avant d'arriver à la République.

### 1. La démocratie est une aristocratie déguisée

D'après la théorie du suffrage universel, l'expérience aurait prouvé que la classe moyenne, qui seule exerçait naguère les droits politiques, ne représente pas le Peuple ; loin de là, qu'elle est, avec la monarchie, en réaction constante contre le Peuple.

On conclut que c'est à la nation, tout entière, à nommer ses représentants.

Mais, s'il est ainsi d'une classe d'hommes que le libre essor de la société, le développement spontané des sciences, des arts, de l'industrie, du commerce ; la nécessité des institutions, le consentement tacite ou l'incapacité notoire des classes inférieures ; d'une classe enfin que ses talents et ses richesses désignent comme l'élite *naturelle* du Peuple : qu'attendre d'une représentation qui, sortie de comices plus ou moins complets, plus ou moins éclairés et libres, agissant sous l'influence de passions locales, de préjugés d'état, en haine des personnes et des principes, ne sera, en dernière analyse, qu'une représentation factice, produit du bon plaisir de la cohue électorale ?

Nous aurons une aristocratie de notre choix, je le veux bien, à la place d'une aristocratie de nature. Mais, aristocratie pour aristocratie, je préfère, avec M. Guizot, celle de la fatalité à celle du bon plaisir : la fatalité ne m'engage pas.

Ou plutôt, nous ne ferons que ramener, par un autre chemin, les mêmes aristocrates ; car, qui voulez-vous qu'ils nomment pour les représenter, ces compagnons, ces journaliers, ces hommes de peine, si ce n'est leurs bourgeois ? A moins que vous ne vouliez qu'ils les tuent !

Bon gré, mal gré, la prépondérance dans le gouvernement appartient donc aux hommes qui ont la prépondérance du talent et de la fortune ; et dès le premier pas, il devient évident que la réforme sociale ne sortira jamais de la réforme politique ; que c'est la réforme politique au contraire, qui doit sortir, de la réforme sociale.

L'illusion de la démocratie provient de ce qu'à l'exemple de la monarchie constitutionnelle, elle prétend organiser le Gouvernement par voie représentative. Ni la Révolution de juillet, ni celle de février, n'ont suffi pour l'éclairer. Ce qu'elle veut, c'est toujours l'inégalité des fortunés, toujours la délégation du souverain, toujours le gouvernement des notabilités. Au lieu de dire, comme M. Thiers : *Le Roi règne et ne gouverne pas* ; la démocratie dit : *Le Peuple règne et ne gouverne pas*, ce qui est nier la Révolution.

Ce n'est pas pourtant parce qu'il s'opposait à la réforme électorale, que M. Guizot est tombé, emportant dans sa chute la dynastie et le trône ; c'est parce que, dans la conscience publique, la constitution était usée, et qu'on n'en voulait plus. L'ensemble des réformes demandées par l'Opposition prouve, ainsi que je l'ai fait voir, que c'était à la Charte, bien plus qu'au ministère qu'on s'attaquait ; c'était à quelque chose de plus élevé encore que la Charte, c'était à la constitution même de la société.

Lors donc qu'à une monarchie représentative, on parle aujourd'hui de substituer une démocratie représentative, on ne fait pas autre chose que changer la phrase. *Belle marquise, vos beaux yeux me font mourir d'amour*, en cette autre, *Vos yeux beaux, belle marquise, mourir d'amour me font* ; et l'on peut dire, suivant l'expression de l'Atelier, que la Révolution est escamotée.

Mais, patience ! S'il peut sembler difficile, en ce moment, d'échapper à cette alternative gouvernementale, l'embarras ne sera pas de longue durée.

Le représentatif est tombé dans les barricades pour ne se relever jamais. La démocratie constitutionnelle s'en est allée avec la monarchie constitutionnelle. Le mois de février, suivant l'étymologie latine, est le mois des enterrements. La réforme sociale amènera la réforme politique ; l'intelligence de la première implique l'intelligence de la seconde. Nous aurons le Gouvernement du Peuple par le Peuple, et non par une représentation du Peuple ; nous aurons, dis-je, la République, ou nous périrons une seconde fois par la démocratie.

## 2. La démocratie est exclusive et doctrinaire

Puisque, suivant l'idéologie des démocrates, le Peuple ne peut se ; gouverner lui-même, et qu'il est forcé de se donner des représentants qui le gouvernent par délégation et sous bénéfice de révision, on suppose que le Peuple est tout au moins capable de se faire représenter, qu'il peut être représenté fidèlement. — Eh bien ! cette hypothèse est radicalement fausse ; il n'y a point, il ne saurait y avoir jamais de représentation légitime du Peuple. Tous les systèmes électoraux sont des mécaniques à mensonge : il suffit d'en connaître un seul, pour prononcer la condamnation de tous.

Prenons celui du Gouvernement provisoire.

Lorsqu'une théorie se produit au nom du Peuple, elle doit, sous le rapport de la logique, de la justice, des traditions, des tendances, de l'ensemble, comme sous celui de l'expression, se montrer irréprochable. Je ne reconnais pas plus la voix du Peuple dans les livres de Fourier que dans le *Père Duchêne*.

Le système du Gouvernement provisoire a la prétention d'être universel. Mais, quoi qu'on fasse, il y aura toujours, en tout système électoral, des exclusions, des absences, des votes nuls, erronés ou pas libres.

Le plus hardi novateur n'a pas encore osé demander le suffrage pour les femmes, les enfants, les domestiques, les repris de justice. Ce sont environ les quatre cinquièmes du Peuple qui ne sont pas représentés, qui sont retranchés de la communion du Peuple. Pourquoi ?

Vous fixez la capacité électorale à 21 ans ; pourquoi pas à 20 ? pourquoi pas à 19, à 18, à 17 ?..... Quoi ! c'est une année, un jour qui fait la raison de l'électeur ! Les Barra, les Viala sont incapables de voter avec discernement ; les Fouché, les Hébert, voteront pour eux !

Vous éliminez les femmes. Vous avez donc résolu le grand problème de l'infériorité du sexe. Quoi ! pas d'exception pour Lucrèce, Cornélie, Jeanne d'Arc ou Charlotte Corday ! une Roland, une Staël, une George Sand, ne trouveront pas grâce devant votre virilité !

Les Jacobins recevaient des tricoteuses à leurs séances ; on n'a jamais dit que la présence des citoyennes eût énervé le courage des citoyens !

Vous écarterez le domestique. Qui vous dit que cet insigne de la servitude ne couvre pas une âme généreuse ; que dans ce coeur de valet ne bat pas une idée qui sauvera la République ! La race de Figaro est-elle perdue ? —

C'est la faute de cet homme, direz-vous : pourquoi, avec tant de moyens, est-il domestique ? Et pourquoi y a-t-il des domestiques ?

Je veux voir, je veux entendre le Peuple dans sa variété et sa multitude, tous les âges, tous les sexes, toutes les conditions, toutes les vertus, toutes les misères : car tout cela, c'est le Peuple.

Vous prétendez qu'il y aurait inconvénient grave pour la bonne discipline, pour la paix de l'Etat et le repos des familles, si les femmes, les enfants, les domestiques obtenaient les mêmes droits que les époux, les pères et les maîtres ; qu'au surplus, par la solidarité des intérêts et par le lien familial, les premiers sont suffisamment représentés par les seconds.

J'avoue que l'objection est sérieuse, et je n'entreprends point de la réfuter. Mais, prenez garde : vous devez, par la même raison, exclure les prolétaires et tous les ouvriers. Les sept dixièmes de cette catégorie reçoivent des secours de la charité publique : ils iront donc se voter eux-mêmes une liste civile, des augmentations de salaire, des réductions de travail ; et ils n'y manqueront pas, je vous assure, pour peu que leurs délégués les représentent. Le prolétariat sera dans l'Assemblée nationale comme les fonctionnaires dans la chambre de M. Guizot, juge dans sa propre cause, puisant au budget et n'y mettant rien, faisant l'appoint de la dictature, jusqu'à ce que le capital étant épuisé par l'impôt, la propriété ne produisant plus rien, la banqueroute générale fasse crever la mendicité parlementaire.

Et tous ces citoyens qui, pour raison de travail, de maladie, de voyage, ou faute d'argent pour aller aux élections, seront forcés de s'abstenir, comment les comptez-vous ? Sera-ce d'après le proverbe : Qui ne dit rien, consent ? Mais, consent à quoi ? à l'opinion de la majorité, ou bien à celle de la minorité ?...

Et ceux qui ne votent que par entraînement, par complaisance ou intérêt, sur la foi du comité républicain ou de leur curé ; quel cas en faites-vous ? C'est une vieille maxime qu'en toute délibération il faut non seulement compter les suffrages, mais les peser. Dans vos comices, au contraire, le suffrage d'un Arago, d'un Lamartine, ne compte pas plus que celui d'un mendiant. — Direz-vous que la considération due aux hommes de mérite leur est acquise par l'influence qu'ils exercent sur les électeurs ? Alors les suffrages ne sont pas libres. C'est la voix des capacités que nous entendons, ce n'est pas celle du Peuple. Autant valait conserver le système à 200 fr.

On a donné le droit de suffrage à l'armée. Voici ce que cela signifie : Le soldat qui ne votera pas comme le capitaine ira à la salle de police ; le capitaine qui ne votera pas comme le colonel sera mis aux arrêts ; et le colonel qui ne votera pas comme le Gouvernement sera destitué.

Je passe sous silence les impossibilités matérielles et morales qui fourmillent dans le mode adopté par le Gouvernement provisoire. Il est acquis à l'opinion qu'en doublant la représentation nationale, et faisant voter par scrutin de liste, le Gouvernement provisoire a voulu faire prononcer les citoyens, non pas sur les hommes, mais sur le principe ; précisément à la manière de l'ancien Gouvernement, qui faisait voter aussi sur le système, et non pas sur les hommes. Comment discuter le choix de 10, 15, 25 députés ? Comment, si chaque citoyen déposait dans l'urne un suffrage libre et en connaissance de cause, faire le dépouillement d'un pareil scrutin ? Comment faire aboutir de pareilles élections, si elles étaient sérieuses ? Evidemment c'est impossible.

Je ne discute pas, je le répète, ce côté purement matériel de la question : je m'en tiens au droit. Ce qu'on obtenait auparavant de la vénalité, aujourd'hui on l'arrache à l'impuissance. On dit à l'électeur : Voici nos amis, les amis de la République ; et voilà nos adversaires, qui sont aussi les adversaires de la République : choisissez. Et l'électeur qui ne peut apprécier l'idonéité des candidats, vote de confiance !

Au lieu de faire nommer les députés par chaque arrondissement, comme sous le régime déchu, on les fait élire par département. On a voulu, par cette mesure, détruire l'esprit de localité. Or, admirez comme les démocrates sont sûrs de leurs principes !

Si les députés, disent-ils, étaient nommés par les arrondissement, ce n'est pas la France qui serait représentée, ce seraient les arrondissements. L'Assemblée nationale ne serait plus la représentation du pays ; ce serait un congrès de 459 représentations.

Pourquoi alors, répliquerai-je ne faites-vous pas nommer par chaque électeur les députés de toute la France ?

Il serait à souhaiter, répondez-vous : mais la chose est impossible.

J'observe d'abord que tout système qui ne peut être vrai qu'à la condition d'être impossible, me paraît un pauvre système. Mais les démocrates me semblent ici singulièrement inconséquents et embarrassés de peu de chose. Si les représentants doivent représenter, non pas les départements, ni les arrondissements, ni les villes, ni

les campagnes, ni l'industrie, ni le commerce, ni l'agriculture, ni les intérêts, — mais seulement la FRANCE ! pourquoi a-t-on décidé qu'il y aurait un député par 40,000 habitants ? Pourquoi pas un par 100,000 ou 200,000 ! Quatre-vingt-dix, au lieu de neuf cents, ne suffisaient-ils pas ? Ne pouviez-vous, à Paris, arrêter votre liste, pendant que les légitimistes, les conservateurs, les dynastiques auraient arrêté la leur ? Etait-il plus difficile de voter sur une liste de 90 noms, que sur une de 15 ?

Mais qui ne voit que des députés ainsi élus en dehors de tout intérêt, de toute spécialité, de toute considération de lieux et de personnes, à force de représenter la France, ne représentent absolument rien ; qu'ils ne sont plus des mandataires, mais des sénateurs, et qu'à la place d'une démocratie représentative, nous avons une oligarchie élective, le moyen terme, entre la démocratie et la royauté ?

Voilà, citoyen lecteur, où je voulais vous amener. De quelque côté que vous considérez la démocratie, vous la verrez toujours placée entre deux extrêmes aussi contraires l'un que l'autre a son principe ; condamnée à osciller entre l'absurde et l'impossible, sans pouvoir se fixer jamais. Parmi un million de moyens termes d'un égal arbitraire, le Gouvernement provisoire a fait comme M. Guizot : il a préféré celui qui lui paraissait convenir le mieux à ses préjugés démocratiques ; de la vérité représentative, comme du gouvernement du Peuple par le Peuple, le Gouvernement provisoire n'en a tenu compte. Je ne lui en fais aucun reproche. Les esprits ne sont point à la hauteur de la République ; il faut que nous passions encore une fois par la démocratie : or, transition pour transition, j'aime autant le système du Gouvernement provisoire que celui de M. Duvergier de Hauranne. Je ne crois pas que le choix vaille une minute d'examen.

### 3. La démocratie est l'ostracisme

Pour que le député représente ses commettants il faut qu'il représente toutes les idées qui ont concouru à l'élection.

Mais avec le système électoral, le député, soi-disant législateur, envoyé par les citoyens pour concilier, au nom du Peuple, toutes les idées et tous les intérêts, ne représente jamais qu'une idée, un intérêt ; le reste impitoyablement exclu. Car, qui fait loi dans les élections ? qui décide du choix des députés ? la majorité, la moitié plus une des voix. D'où il suit que la moitié moins un des électeurs n'est pas représentée ou l'est malgré elle ; que de toutes les opinions qui divisent les citoyens, une seule, si tant est que le député ait une opinion, arrive à la législature, et qu'enfin la loi, qui devrait être l'expression de la volonté du Peuple, n'est l'expression que de la moitié du Peuple.

En sorte que, dans la théorie des démocrates, le problème du gouvernement consiste à éliminer, par le mécanisme du suffrage prétendu universel, toutes les idées, moins une, qui remuent l'opinion, et à déclarer souveraine celle qui a la majorité.

Mais, dirait-on peut-être, l'idée qui succombe dans tel collège peut triompher dans tel autre, et, par ce moyen, toutes les idées peuvent être représentées à l'Assemblée nationale. Quand cela serait, vous n'auriez fait que reculer la difficulté ; car la question est de savoir comment toutes ces idées, divergentes et antagonistes, concourront à la loi et s'y trouveront conciliées.

Ainsi la Révolution, suivant les uns, n'est qu'un accident, qui ne doit changer rien à l'ordre général de la société. Suivant les autres, la Révolution est sociale encore plus que politique. Comment satisfaire à des prétentions si manifestement incompatibles ? comment donner en même temps la sécurité à la bourgeoisie et des garanties au prolétariat ? comment ces vœux contraires, ces tendances opposées, viendront-elles se fondre dans une commune résultante, dans la loi une et universelle ?

Bien loin que la démocratie puisse résoudre cette difficulté, tout son art, toute sa science est de la trancher. Elle fait appel à l'urne ; l'urne est tout à la fois le niveau, la balance, le critérium de la démocratie. Avec l'urne électorale, elle élimine les hommes ; avec l'urne législative, elle élimine les idées.

Il y a un mois à peine, on criait sur tous les tons, à propos du cens à 200 ff. : *Quoi ! c'est un franc ! un centime qui fait l'électeur !...*

N'est-ce pas toujours la même chose ? *Quoi ! c'est une voix qui fait le représentant, une voix qui fera la loi !...* Sur une question d'où dépendent l'honneur et le salut de la République, les citoyens sont divisés en deux

fractions égales. Des deux côtés on apporte les raisons les plus sérieuses, les autorités les plus graves, les faits les plus positifs. La nation est dans le doute, l'assemblée en suspens. Un représentant, sans motif appréciable, passe de droite à gauche, et fait incliner la balance : c'est lui qui fait la loi.

Et cette loi, expression de quelque volonté fantasque, sera réputée expression de la volonté du Peuple ! Il faudra que je m'y soumette, que je la défende, que je meure pour elle ! Je perds, par un caprice parlementaire, le plus précieux de mes droits, je perds la liberté ! Et le plus saint de mes devoirs, le devoir de résister à la tyrannie par la force, tombe devant la boule souveraine d'un imbécile !

La démocratie n'est autre chose que la tyrannie des majorités, tyrannie la plus exécrable de toutes ; car elle ne s'appuie ni sur l'autorité d'une religion, ni sur une noblesse de race, ni sur les prérogatives du talent et de la fortune : elle a pour base le nombre, et pour masque le nom du Peuple. M. de Genoude refusait, sous le règne de Louis-Philippe, le paiement de l'impôt, attendu, disait-il, que l'impôt n'était pas voté par une véritable représentation nationale. M. de Genoude était honnête de s'arrêter en si beau chemin. Est-ce que, par hasard, quand une majorité plus démocrate aura voté le budget, la minorité devra croire qu'elle l'a aussi voté, et qu'en conséquence elle est tenue de payer, alors que précisément elle aura voté contre le budget ?

J'ai prouvé, dans la première livraison de cet ouvrage, la légitimité de la Révolution et la nécessité morale de la République, en faisant voir que, le 22 février, toutes les opinions, tous les partis, quelque divergence qu'il y eût entr'eux, concluaient à un ensemble de réformes dont la formule générale était invariablement celle-ci : RÉPUBLIQUE. La démocratie, avec le suffrage universel, détruit cette justification, la seule cependant qu'elle puisse donner de son avènement. Elle s'efforce de faire dire aux masses, aux départements qu'ils adhèrent à la République ; et si cette adhésion lui manquait, elle résisterait par la force ! L'intimidation, voilà sur la République le plus fort argument des démocrates ! Est-il clair que le suffrage universel, que la démocratie n'exprime point la souveraineté du Peuple ?

J'espère que la force des choses, que l'inflexible raison des faits, inspirera notre future Assemblée nationale. Mais je ne serais point surpris que, formée par un gouvernement qui a si peu compris la Révolution, elle ne finît elle-même par donner tort à la Révolution, et qu'on ne vît encore une fois le Peuple désavouer, par un acte analogue à celui de février, la politique de ses représentants.

#### **4. La démocratie est une forme de l'absolutisme**

Si le suffrage universel, manifestation la plus complète de la démocratie, a conquis tant de partisans, surtout parmi les classes travailleuses, c'est qu'on l'a toujours présenté comme un appel fait aux talents et aux capacités, ainsi qu'au bon sens et à la moralité des masses. Combien n'a-t-on pas fait ressortir le contraste injurieux du spéculateur devenu, à force de rapines, une influence politique, et de l'homme de génie que la pauvreté tenait éloigné de la scène ! Quels sarcasmes sur les capacités à 200 francs, et les incapacités telles qu'un Béranger, un Châteaubriant, un Lamennais !

Enfin, nous voilà tous électeurs ; nous pouvons choisir les plus dignes. Nous pouvons plus ; nous les suivrons pas à pas dans leurs actes législatifs et dans leurs votes ; nous leur ferons passer nos raisons et nos pièces ; nous leur intimerons notre volonté, et quand nous serons mécontents, nous les révoquerons.

Le choix des capacités, le mandat impératif, la révocabilité permanente, sont les conséquences les plus immédiates, les plus incontestables du principe électoral. C'est l'inévitable programme de toute la démocratie.

Or, la démocratie, pas plus que la monarchie constitutionnelle, ne s'accommode d'une pareille déduction de son principe. Ce que demande la démocratie, comme la monarchie, ce sont des députés muets, qui ne discutent pas, mais qui votent ; qui, recevant le mot d'ordre du gouvernement, écrasent de leurs bataillons épais les opposants. Ce sont des créatures passives, j'ai presque dit des satellites, que le danger d'une révocation n'intimide pas, dont la raison ne soit pas trop rebelle, dont la conscience ne recule devant aucun arbitraire, devant aucune proscription. C'est pousser, direz-vous, le paradoxe jusqu'à la calomnie. — Prouvons donc le paradoxe, en fait et en droit : ce ne sera pas long.

Tout le monde a lu la circulaire du ministre de l'instruction publique aux recteurs, relativement aux élections, et tout le monde a remarqué ce passage :

« La plus grande erreur des populations de nos campagnes, c'est que, pour être représentant, il faut avoir de L'ÉDUCATION ou de la fortune. La majeure partie de l'assemblée fait le rôle de jurés, juge par *oui* ou par *non*, si ce que L'ÉLITE des membres propose est bon ou mauvais. Elle n'a besoin que d'honnêteté et de bon sens, elle n'INVENTE pas. — Voilà le principe fondamental du droit républicain. »

Le ministre exprime ensuite le désir que les instituteurs primaires se portent candidats à la députation, non pas parce que suffisamment éclairés, mais quoique non suffisamment éclairés. — « Plus ils seront partis de bas, plus ils auront de grandeur ; » ce qui, pour un géomètre, est incontestable.

Si le ministre, convaincu de la capacité notoire d'un grand nombre des estimables instituteurs, s'était contenté de les indiquer comme des lumières tenues sous le boisseau et que l'avènement de la démocratie devait faire paraître, j'applaudirais à la circulaire.

Mais qui ne voit que dans la pensée du ministre, l'instituteur primaire est la médiocrité envieuse, qui n'a rien *inventé*, qui n'*inventera* rien, destinée à servir de ses votes silencieux la guerre aux riches et l'arbitraire démocratique ? A ce titre, je proteste contre cette candidature, tranchons le mot, contre cette prostitution des instituteurs.

De même donc que la monarchie constitutionnelle, cherchant à s'entourer, d'une aristocratie du talent et de la fortune, fait appel aux notabilités, de même la démocratie, qui est l'inverse de ce système, compose son patriciat de médiocrités. Et ce n'est point, comme l'on pourrait le croire, une opinion particulière au ministre ; je prouverai tout à l'heure que c'est l'essence pure de la démocratie.

Je cite encore un fait. Tous les auteurs de droit public, notamment les démocrates, se prononcent contre le mandat impératif ; tous, dis-je, le considèrent unanimement comme impolitique, abusif, induisant à l'oppression du gouvernement par le pays, offensant pour la dignité du député, etc. Le mandat impératif a été frappé de tous les anathèmes. En droit civil, ce serait chose monstrueuse que le mandant eût moins d'autorité que le mandataire ; en politique, c'est tout l'opposé. Ici, le mandataire devient juge et arbitre des intérêts de son commettant. Ce qui est orthodoxe suivant le code, est hérétique dans l'ordre des idées constitutionnelles : c'est une des mille anomalies de l'esprit humain. Quant à la durée du mandat, révocable à volonté en droit civil, elle est, en politique, indépendante de la volonté de l'électeur. Dans toutes nos constitutions, la durée du mandat a varié depuis un an jusqu'à sept, suivant la convenance, non des citoyens gouvernés, mais des citoyens gouvernants.

En fait, il est donc bien entendu, il est avéré par la doctrine des auteurs comme par les circulaires des ministres, qu'en toute espèce de gouvernement le député appartient au pouvoir, non au pays ; que c'est à cette fin que la monarchie le demande capable ou riche, et la démocratie incapable ou indigent ; que toutes deux exigent qu'il soit maître de son vote, c'est à dire libre d'en trafiquer et de le vendre ; que le mandat ait une durée déterminée, d'un an au moins, pendant laquelle le Gouvernement, d'accord avec les députés, fait ce qui lui plaît et donne force de loi aux actes de son bon plaisir. Se peut-il autrement ? Non, et la discussion du point de droit n'exige pas un long discours.

Le système déchu pouvait se définir, le gouvernement de la société par la bourgeoisie, c'est à dire, par l'aristocratie du talent et de la fortune. Le système qu'on travaille en ce moment à établir, la démocratie, peut se définir par opposition le gouvernement de la société par l'immense majorité des citoyens qui ont peu de talent et point de fortune. Les exceptions qui peuvent se rencontrer sous l'un comme sous l'autre de ces systèmes ne font rien au principe, ne changent ni ne modifient la tendance. Il est fatal, sous la monarchie représentative, que le Peuple soit exploité par la bourgeoisie ; et sous le gouvernement démocratique, qu'il soit exploité par le prolétariat.

Or, qui veut la fin veut les moyens. Si la représentation monarchique était formée de députés ayant mandat impératif, révocable au gré des électeurs, la bourgeoisie perdrait bientôt ses privilèges, et la royauté qui la personnifie, serait réduite à zéro. Pareillement, si l'Assemblée démocratique était composée de bourgeois, d'hommes puissants par la science et la fortune, dévoués à leur principe, et pouvant d'un instant à l'autre être remplacés s'ils le trahissaient, la dictature des masses tomberait vite, et le prolétaire rentrerait dans son prolétariat.

Il est donc nécessaire que chaque forme de gouvernement s'entoure des conditions de stabilité les mieux assorties à sa nature : de là, la résistance de M. Guizot à la réforme électorale ; de là le suffrage universel et la circulaire de M. Carnot.

Mais comme rien de ce qui crée une scission dans le Peuple ne peut durer, il est fatal aussi que ces formes de la tyrannie périssent l'une après l'autre, et, chose remarquable, toujours par la même cause, la tyrannie bourgeoise par la misère du prolétariat, la tyrannie prolétaire par la ruine de la bourgeoisie, qui est la misère universelle. Telle n'était pas, les 22, 23 et 24 février, la tendance des esprits.

La bourgeoisie, fatiguée des turpitudes de son propre gouvernement, marchait à son insu, aux cris de *Vive la réforme !* à la République. Les masses ouvrières répétant avec enthousiasme le cri de *réforme*, caressant la bourgeoisie de l'oeil et de la voix, marchaient également, à leur insu, à la République. La fusion des idées et des cœurs était complète, le but était le même, bien que la route où l'on s'engageait ne fût connue de personne.

Dès le 25 février, la Révolution, incomprise, se dénaturait. De sociale qu'elle était dans la pensée de tout le monde, on la refaisait politique ; car c'est toujours politique que d'absorber, sous prétexte d'organisation, le travail dans l'Etat ; et la ligne de démarcation entre la bourgeoisie et le Peuple, un instant effacée, reparait plus profonde et plus large. Incapable de concevoir l'idéal républicain, livré à la routine démagogique et mercantile, le Gouvernement provisoire travaille à organiser, au lieu du travail, la guerre civile et d'effroyables misères.

La France, si l'Assemblée, nationale ne met fin à cette détestable politique, apprendra bientôt, par la plus douloureuse expérience, quelle distance il y a entre la République et la démocratie.

## 5. La démocratie matérialiste et athée

Si la monarchie est le marteau qui écrase le Peuple, la démocratie est la hache qui le divise : l'une et l'autre conclut également à la mort de la liberté.

Le suffrage universel est une sorte d'atomisme par lequel le législateur, ne pouvant faire parler le Peuple dans l'unité de son essence, invite les citoyens à exprimer leur opinion par tête, *viritem*, absolument, comme le philosophe épicurien, explique la pensée, la volonté, l'intelligence, par des combinaisons d'atomes. C'est l'athéisme politique, dans la plus mauvaise signification du mot. Comme si de l'addition d'une quantité quelconque de suffrages, pouvait jamais résulter une pensée générale !

*C'est du choc des idées, que jaillit la lumière*, disent les anciens. Cela est vrai et faux comme tous les proverbes. Entre le choc et la lumière il peut y avoir mille ans d'intervalle. L'histoire n'a commencé à se dévoiler pour nous que depuis un demi-siècle ; les idées qui autrefois s'agitèrent à Rome, à Athènes, à Jérusalem, à Memphis, n'ont éclairé que les hommes de notre temps. Le Peuple a parlé, sans doute, mais sa parole, perdue à travers les voix individuelles n'a été comprise de personne. La lumière que portaient les idées antiques a été dérobée aux contemporains. Elle a lui, pour la première fois, aux yeux des Vico, des Montesquieu, des Lessing, des Guizot, des Thierry, et de leurs émules. Est-ce aussi pour la postérité que nous devons nous couper la gorge ?

Le moyen le plus sûr de faire mentir le Peuple, c'est d'établir le suffrage universel. Le vote par tété, en fait de gouvernement, et comme moyen de constater la volonté nationale, est exactement la même chose que serait, en économie politique, un nouveau partage des terres. C'est la loi agraire transportée du sol à l'autorité.

Parce que les auteurs, qui les premiers se sont occupés de l'origine des gouvernements, ont enseigné que tout pouvoir a sa source dans la souveraineté nationale, on a bravement conclu que le mieux était de faire voter, de la voix, du croupion, ou par bulletin, tous les citoyens, et que la majorité des suffrages ainsi exprimés était adéquate à la volonté du Peuple. On nous a ramenés aux usages des barbares, qui, à défaut de raisonnement, procèdent par acclamation et élection. On a pris un symbole matériel pour la vraie formule de la souveraineté. Et l'on a dit aux prolétaires : Quand vous voterez, vous serez libres, vous serez riches ; vous décréterez le capital, le produit et le salaire ; vous ferez, comme d'autres Moïse, tomber du ciel les grives et la manne ; vous deviendrez comme des dieux, car vous ne travaillerez plus, ou vous travaillerez si peu, si vous travaillez, que ce sera comme rien.

Quoi qu'on fasse et quoi qu'on dise, le suffrage universel, témoignage de la discorde, ne peut produire que la discorde. Et c'est avec cette misérable idée, j'en ai honte pour ma patrie, que depuis 17 ans on agite le pauvre Peuple ! C'est pour cela que bourgeois et travailleurs ont chanté en chœur la *Marseillaise* dans 70 banquets,

et, après une révolution aussi glorieuse que légitime, se sont abandonnés à une secte de doctrinaires ! Six mois durant, les députés de l'opposition, comme des comédiens en congé, ont parcouru la province, et pour fruit de leurs représentations à bénéfice, à la place du privilège politique, ils nous ont rapporté, quoi ? l'agrariat politique ! C'est sous ce drapeau scissionnaire que nous prétendons conserver l'initiative du progrès, marcher à l'avant-garde des nations dans les conquêtes de la liberté, inaugurer l'harmonie sur le globe ! Hier nous regardions avec pitié les Peuples qui n'avaient pas su, comme nous, s'élever aux sublinités constitutionnelles. Aujourd'hui, tombés cent fois plus bas, nous les plaignons encore, nous irions avec cent mille baïonnettes leur faire partager avec nous les bienfaits de l'absolutisme démocratique. Et nous sommes la grande nation ! Oh ! Taisez-vous ; et si vous n'avez ni fait de grandes choses, ni exprimé de grandes idées, conservez-nous, du moins, le sens commun.

Ayez huit millions d'électeurs, ayez-en huit mille, votre représentation, avec des qualités différentes, n'en vaudra ni moins ni plus. Faites neuf cents députés, faites-en quatre-vingt-dix ; et la loi qu'ils fabriqueront, tantôt plus plébéienne, tantôt plus bourgeoise, n'en sera ni meilleure ni pire.

Si je fonde quelque espoir sur l'Assemblée nationale, c'est bien moins à cause de son origine et du nombre de ses membres, qu'en raison des événements qui ne peuvent manquer de lui porter conseil, et du travail de la raison publique, qui sera à l'Assemblée nationale ce que la lumière est au daguerréotype.

## 6. La démocratie rétrograde et contradictoire

Dans la monarchie, les actes de Gouvernement, sont un déploiement de l'autorité ; dans la démocratie, ils sont constitutifs de l'autorité. L'autorité qui dans la monarchie est principe de l'action gouvernementale, dans la démocratie est le but du gouvernement. Il en résulte que la démocratie est fatalement rétrograde, et qu'elle implique contradiction. Plaçons-nous au point de départ de la démocratie, au moment du suffrage universel. Tous les citoyens sont égaux, indépendants. Leur collection égalitaire est le point de départ du pouvoir : c'est le pouvoir lui-même, dans sa plus haute expression, dans sa plénitude.

En vertu du principe démocratique, tous les citoyens doivent participer à la formation de la loi, au gouvernement de l'Etat, à l'exercice des fonctions publiques, à la discussion du budget, à la nomination des fonctionnaires. Tous doivent être consultés et dire leur avis sur la paix et la guerre, les traités de commerce et d'alliance, les entreprises coloniales, les travaux d'utilité publique, les récompenses à décerner, les peines, à infliger ; tous enfin doivent payer leur dette à la patrie, comme contribuables, jurés, juges, et soldats.

Si les choses, pouvaient se passer de la sorte, l'idéal de la démocratie serait atteint ; elle aurait une existence normale, elle se développerait en sens direct de son principe, comme toutes les choses qui ont vie et développement. C'est ainsi que le gland devient chêne, et l'embryon animal ; c'est ainsi que la géométrie, l'astronomie, la chimie, sont le développement à l'infini d'un petit nombre d'éléments.

C'est tout autre chose dans la démocratie, qui n'existe pleinement, d'après les auteurs, qu'à l'instant des élections, et pour la formation du pouvoir législatif. Cet instant passé, la démocratie se reploie ; elle rentre sur elle-même, et commence son travail anti-démocratique ; elle devient AUTORITÉ. L'autorité était l'idole de M. Guizot ; c'est aussi celle des démocrates.

Il n'est pas vrai, en effet, dans aucune démocratie, que tous les citoyens participent à la formation de la loi : cette prérogative est réservée aux représentants.

Il n'est pas vrai qu'ils délibèrent sur toutes les affaires publiques, intérieures et extérieures : c'est l'apanage, non plus même des représentants, mais des ministres. Les citoyens causent des affaires, les ministres seuls en délibèrent.

Il n'est pas vrai que chaque citoyen remplisse une fonction publique : ces fonctions étant improductives doivent être réduites le plus possible ; par leur nature, elles sont donc exclusives de l'immense majorité des citoyens. Jadis, chez les Grecs, chaque citoyen occupait un emploi salarié par le trésor de l'Etat : sous ce rapport, l'idéal de la démocratie fut réalisé à Athènes et à Sparte. Mais les Grecs vivaient du travail des esclaves, et la guerre remplissait leur trésor : l'abolition de l'esclavage, la difficulté de plus en plus grande de la guerre ont rendu la démocratie impossible aux nations modernes.

Il n'est pas vrai que les citoyens participent à la nomination des fonctionnaires ; de plus, cette participation est impossible comme la précédente, puisqu'elle aurait pour effet de créer l'anarchie dans le mauvais sens du mot. C'est le pouvoir qui nomme ses subordonnés, tantôt suivant son bon plaisir, tantôt d'après certaines conditions d'admission ou d'avancement, indépendantes de la volonté des ministres, comme de celle des citoyens. L'unité du gouvernement, l'ordre et la discipline des fonctionnaires, la centralisation exigent qu'il en soit ainsi. L'article 13 de la charte de 1830 qui attribuait au roi la nomination à tous les emplois d'administration publique, est à l'usage de la démocratie comme de la royauté. Tout le monde, dans la révolution qui vient de s'accomplir, l'a compris de la sorte, à tel point qu'on a pu croire que c'était la dynastie du National qui succédait à la dynastie d'Orléans.

Il n'est pas vrai enfin que tous les citoyens participent à la justice et à la guerre : comme juges et officiers, la plupart sont éliminés ; comme jurés et simples soldats, tous s'abstiennent le plus qu'ils peuvent. En un mot, la hiérarchie dans le gouvernement étant la première condition du gouvernement, la démocratie est une chimère.

La raison que donnent de ceci tous les auteurs mérite qu'on l'étude. Le Peuple, disent-ils, est hors d'état, par son ignorance, de se gouverner lui-même ; et quand il le saurait, il ne le pourrait pas. TOUT LE MONDE NE PEUT PAS EN MEME TEMPS COMMANDER ET GOUVERNER ; il faut que l'autorité appartienne seulement à quelques uns qui l'exercent au nom et par la délégation de tous.

Ignorance ou impuissance, le Peuple, d'après la théorie démocratique, est incapable de se gouverner : là démocratie, comme la monarchie, après avoir posé comme principe la souveraineté du Peuple, aboutit à une déclaration de l'incapacité du Peuple !

Ainsi l'entendent nos démocrates, qui, une fois au gouvernement, ne songent qu'à consolider et fortifier dans leurs mains l'autorité. Ainsi l'a compris la multitude, qui s'est ruée aux portés de l'Hôtel-de-Ville, demandant des fonctions, de l'argent, du travail, du crédit, du pain ! Et vola bien notre nation, monarchique jusqu'à la moelle, idolâtre du pouvoir, dépourvue d'énergie individuelle et d'initiative républicaine, accoutumée à tout attendre de l'autorité, à ne rien faire que par autorité ! Quand la monarchie ne nous vient pas d'en haut, comme autrefois, ou du champ de bataille, comme en 1800, ou dans les plis d'une charte, comme en 1814 ou 1830, nous la proclamons sur la place publique, entre deux barricades, en assemblée électorale, ou dans un banquet, patriotique. Buvez à la santé du Peuple, et la multitude-vous couronnera ! Quoi donc ? est-ce que la royauté est le but et la démocratie le moyen ?...

Que les auteurs en pensent ce qu'ils voudront, la République est aussi opposée à la démocratie qu'à la monarchie. Dans la République, tout le monde règne et gouverne ; le Peuple pense et agit comme un seul homme ; les représentants sont des plénipotentiaires à mandat impératif et révocable à volonté ; la loi est l'expression de la volonté unanime ; il n'y a d'autre hiérarchie que la solidarité des fonctions, d'autre aristocratie que celle du travail, d'autre initiative que celle des citoyens. Voilà la République, voilà la souveraineté du Peuple !

### III

La démocratie affirmant la souveraineté du Peuple est comme la théologie à genoux devant le saint ciboire : ni l'une ni l'autre ne peut prouver le Christ qu'elle adore, et encore moins le manifester. Et quand on demande à la démocratie, impuissante à établir la légitimité et l'authenticité de son principe, à quoi elle peut être utile pour le bonheur de la société, la démocratie répond en accusant la monarchie, l'arbitraire de son gouvernement, ses privilèges, corruptions et dilapidations ; ses dédains pour la classe travailleuse, ses préférences pour la classe bourgeoise : promettant, quant à elle, d'agir autrement, et de faire tout l'opposé de la monarchie. — C'est encore ainsi que la théologie, lorsqu'on l'interroge sur son utilité positive, remonte au péché du premier homme, s'en prend à l'idolâtrie et au diable, accuse le désordre des passions, l'incertitude de la raison, la vanité des choses de ce monde, offrant de nous conduire à la vie éternelle par les sacrements et les indulgences.

La démocratie, en un mot, est, dans son point de départ une négation, dans sa forme une négation, dans son but encore une négation. Mais, du moins, cette négation est-elle vraie ? Est-il vrai que la démocratie, par ses institutions, profitera plus au Peuple que la monarchie ? que son gouvernement coûtera moins que celui de la royauté ? Cette question est la dernière qui nous reste à examiner.

## 1. La démocratie impuissante à résoudre la question sociale

Ce que les saint-simoniens ont appelé très improprement, comme nous le démontrerons par la suite, *organisation du travail*, n'est autre chose que la RÉPUBLIQUE. République, réforme sociale, liberté, égalité, fraternité, c'est tout un. Or, regardez ce qui se passe sous vos yeux.

Qui est-ce qui règne et gouverne en ce moment à l'Hôtel-de-Ville ? Qui envoie des commissaires dans les départements, qui nomme et destitue les fonctionnaires, qui parle à l'Europe étonnée et attentive, qui fait les élections, dissout les compagnies d'élite de la garde nationale, donne cours forcé aux billets de banque, ajourne les remboursements de la caisse d'épargne, crée des comptoirs, perçoit l'impôt par avance, frappe des contributions extraordinaires, donne la comédie gratis, multiplie, sous le nom de comptoirs de garantie, les Mont-de-Piété, prend toutes les mesures de salut public ? — la démocratie.

Qui est-ce qui s'agite, se cherche, sans pouvoir parvenir à se formuler, au Luxembourg ? — la République.

Dès le lendemain de la Révolution, la démocratie et la République, comme si elles se fussent dit un éternel adieu, se séparaient. Les hommes politiques, les notabilités de la science, du barreau et de la presse, prirent pour eux la démocratie. La République échut en partage à un historiographe, assez avisé pour juger qu'il recevait la meilleure part, mais si infecté lui-même de préjugés démocratiques, qu'avec la meilleure volonté, le caractère le plus entreprenant, le concours des socialistes les moins suspects, il est venu à bout, en quinze jours, de faire désespérer de la République.

S'il m'était permis d'offrir le tribut de mes conseils à M. Blanc, je lui dirais :

« La question sociale restera pour vous insoluble tant que vous la traiterez par la méthode démocratique, matérialiste et divisionnaire, au lieu de procéder, d'ensemble et synthétiquement. Car voyez ce que vous faites. Tantôt vous excitez la concurrence entre ouvriers et maîtres, tantôt vous la supprimez en abolissant les tâches et marchandages. Un jour, vous supprimez le travail des couvents et des prisons, et le lendemain, vous proposez de fonder quatre grands hospices pour loger les ouvriers pauvres, qui deviendront ainsi des ouvriers de privilège. Vous voulez détruire le paupérisme, et vous le consacrez par les secours et palliatifs que vous lui apportez sous toutes les formes. Par égard pour l'intérêt spirituel des ouvriers, vous réduisez les heures de travail, et vous compromettez par cette

réduction leur subsistance. Vous dissertez tour à tour sur le capital, le salaire ; le crédit, les machines ; vous proposez d'organiser une commune d'essai, dans un milieu inassocié ; et vous ne voyez pas que par ces tentatives partielles, vous vous égarez de plus en plus dans le labyrinthe. Tout cela serait peut-être utile, si vous ne vouliez que faire une revue des problèmes économiques, et constater leur opposition. Mais procéder de la sorte, avec l'intention avouée d'arriver à une solution, c'est être à rebours de la logique et tourner le dos au but que vous vous proposez d'atteindre. Vous faites pour *l'organisation du travail* précisément ce que fait la démocratie pour exprimer la souveraineté du Peuple. Vous demandez à des éléments parcellaires une conclusion qu'ils ne peuvent jamais fournir, puisque la solution que vous croyez avoir trouvée pour l'un est constamment infirmée par la solution que vous donnez à l'autre ; comme dans le suffrage universel, la moitié plus une des voix, donne tort à l'autre moitié, ce qui est, à proprement parler, un escamotage de la République. Il faut changer de marche, ou renoncer à votre entreprise. Si vous n'avez l'esprit assez puissant, la conception assez large pour concilier dans un même principe toutes les questions, toutes les opinions, tous les intérêts, même antagonistes, vous ne ferez qu'augmenter le désordre. Vous faites la besogne de la démocratie, et vous trahissez la République. »

La démocratie suppose, *à priori*, l'indépendance absolue des citoyens. Elle n'admet entre eux de solidarité que celle qu'ils ont librement consentie. L'idée qu'elle se fait de la société est celle d'un contrat, avoué ou tacite, dont les clauses sont l'expression d'une volonté souveraine en soi et inviolable. Elle ne comprend la liberté et l'égalité qu'à la manière barbare, c'est à dire comme droits négatifs, l'un de tout empêchement, l'autre de toute supériorité. Elle n'y voit pas, avec l'économiste, le produit d'une organisation dans laquelle chaque existence est la résultante de toutes les autres existences.

Pour ce qui concerne l'Etat, ce n'est, aux yeux de la démocratie, qu'une trêve rendue permanente entre des individualités implacables, qui ne transigent jamais que sur les points où il n'y a plus d'intérêt pour personne à se battre ; ou si parfois la démocratie saisit l'État dans ce qu'il a de réel et de positif, elle le considère seulement comme instrument de domination, et elle tend en conséquence à y faire entrer le plus de monde possible, ce qui ramène toujours l'insolidarité et l'anarchie.

Dans une telle disposition d'esprit, et avec de pareilles idées, comment la démocratie devait-elle considérer la question sociale ? et comment pouvait elle essayer de la résoudre ?

La démocratie ne pouvait concevoir qu'une chose, c'est que le pouvoir, passant de la classe privilégiée à la classe travailleuse, devenait pour celle-ci un moyen d'émancipation aux dépens de celle-là ; qu'ainsi le pouvoir était moyen de liberté pour le prolétaire, par la réduction du travail, l'augmentation du salaire, la participation aux bénéfices des maîtres, etc. ; — moyen d'égalité, par la réforme de l'impôt, de proportionnel rendu progressif ; par la concurrence faite aux entrepreneurs au moyen de primes accordées par l'Etat aux travailleurs dits nationaux et payées par les entrepreneurs ; par l'application du principe électif à tous, les emplois ; — moyen de fraternité par la création de caisses de secours, pensions, retraites, établissements philanthropiques de toute nature entretenus aux frais des riches et au profit des prolétaires.

L'expérience et la théorie ont démontré que tous ces moyens étaient impraticables, et que leur application serait la ruine et la conflagration de la société, Mais la démocratie ne s'inquiète point des leçons de la science et de l'enseignement des faits. Elle a le pouvoir, elle règne et gouverne ; elle inscrit en tête de tous ses actes les mots sacramentels de LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ ; elle a la ferme résolution d'appliquer ses principes ; nulle opposition ni peut la retenir ; il faut s'attendre à tout. ADVIENNE QUE POURRA ! L'organisation de la société n'est, pour le démocrate, que le renversement des rapports établis : cela résulte invariablement de tous les programmes publiés au nom de la démocratie, Citons un exemple.

M. de Lamartine, dans sa déclaration de principes du 24 octobre 1847, après s'être prononcé pour la monarchie représentative et héréditaire, après avoir exprimé son admiration pour *la pyramide des trois pouvoirs*, royauté, chambre des pairs, chambre des députés, propose :

- *La souveraineté exercée du Peuple.* — Exercée par qui ? comment ? M. de Lamartine ne soupçonne seulement pas l'immensité du problème.

- *Le droit électoral réparti à tous les, citoyens.* — C'est la loi agraire ; c'est plus que cela, c'est l'aliénation de la souveraineté.
- *Les assemblées primaires nommant des électeurs pour une fonction temporaire ; les électeurs nommant des représentants pour un temps limité.* — Représentation à triple étage, conséquence de la pyramide. Que deviendras-tu, ô Peuple, quand ta souveraineté aura passé par cette filière ?
- *Les représentants, non pas livrés à la corruption des ministres, mais salariés par le Peuple, pour enlever tout prétexte à leur servilité.* — Tout citoyen étant censé vivre de son travail, l'indemnité allouée au député est en soi une chose juste. Mais le motif donné par M. de Lamartine est pitoyable. En quoi le salaire du député serait-il un obstacle à la corruption ministérielle ? Comme si l'homme vénal était embarrassé de recevoir des deux mains ! A la corruption ministérielle on ajoute une prime de 25 fr. par jour : je ne vois pas jusque là de réforme.
- *Les fonctionnaires à leurs postes et non pas dans les chambres où ils jouent deux rôles incompatibles, celui de contrôleurs et de contrôlés.* — M. de Lamartine établit des incompatibilités. Soit : je le prie seulement de pousser son principe jusqu'au bout. Il y a, si l'on veut, incompatibilité à ce qu'un procureur-général vote le budget de la justice ; un militaire, le budget de l'armée ; un préfet, le budget de la police ; un ingénieur, le budget des travaux publics. Mais il y a incompatibilité aussi à ce qu'un négociant, un manufacturier, un commissionnaire, vote une loi de régie, d'octroi ou de douane ; un propriétaire, une loi de contribution foncière ; un marchand de vin, une loi sur les boissons ; un banquier, une loi de finance, un projet d'emprunt ou de conversion, etc., etc., etc. Il y a incompatibilité entre toutes les fonctions sociales et le vote du budget et des lois. Les propriétaires fonciers, sous prétexte que l'agriculture est la nourrice de l'Etat, veulent qu'on réduise leur part ; les industriels demandent des protections ; les voituriers des franchises, comme les fonctionnaires publics des augmentations de traitement. Votre système représentatif est absurde, vous dis-je : la contradiction y fourmille partout.
- *Une Assemblée nationale.* — Dites une conjuration, à moins que ce ne soit une confusion.
- *La liberté de l'enseignement, sauf la police des mœurs.* — Ce n'est pas de l'organisation.
- *La liberté de la presse par la l'évocation des lois de septembre.* — Ce n'est pas de l'organisation.
- *Une armée permanente et une armée de réserve.* — Pourquoi faire ? Ce n'est toujours pas de l'organisation.
- *L'enseignement gratuit.*— Gratuit ! vous voulez dire payé par l'Etat. Or, qui paiera l'Etat ? le Peuple. Vous voyez que l'enseignement n'est pas gratuit. — Mais ce n'est pas tout. Qui profitera le plus de l'enseignement gratuit, du riche ou du pauvre ? Evidemment ce sera le riche : le pauvre est condamné au travail dès le berceau. Ainsi la gratuité de l'enseignement produira exactement le même effet que les bourses données par M. Guizot aux électeurs : qu'en pensez-vous, citoyens ?  
Enfin, comment M. de Lamartine accorde-t-il la gratuité de l'enseignement avec la liberté de l'enseignement ? L'Etat paiera-t-il les instituteurs primaires et les Ignorantins ? les collèges des jésuites et ceux de l'Université ? C'est impossible. Or, si l'Etat paie les uns et ne paie pas les autres, la liberté n'existe pas, puisque l'égalité est détruite. C'est toujours de l'exclusion ; ce n'est pas de l'organisation, et encore moins de la conciliation.
- *La fraternité en principe et en institutions.* — Comment cela ? Est-ce que l'on décrète la fraternité ?
- *La liberté progressive du commerce et des échanges.* — La liberté progressive du commerce est comme l'extension progressive du droit électoral. Si le commerce ne peut être libre que sous condition, il ne le sera jamais. L'inégalité des moyens est éternelle ; et sous le régime de la propriété, cette inégalité ne se compense pas.

- *La vie à bon marché par la réduction des taxes qui pèsent sur les aliments.* — La propriété foncière est déjà surchargée ; la circulation surchargée ; les droits de mutation excessifs ; il en est ainsi de tous les impôts. Où prendrez-vous cinq cents millions que produisent les taxes qui pèsent sur les aliments ?
- *Une taxe des pauvres, malgré les calomnies par lesquelles l'égoïsme des économistes cherche à décréditer cette institution.* — J'ose affirmer à M. de Lamartine que le Peuple est sur ce point du même avis que les économistes. Le Peuple demande, non une taxe des pauvres, un brevet de perfectionnement de la misère ; il demande qu'il n'y ait plus de pauvres. La taxe des pauvres, c'est de la philanthropie, ce n'est pas de l'organisation.
- *Les enfants trouvés adoptés par l'Etat.* — Philanthropie ! Le Peuple demande qu'il n'y ait plus d'enfants trouvés, il veut que toutes les filles soient sages ; et vous, vous proposez de nourrir aux frais des vierges les bâtards des prostituées. A ce régime là, nous serons bientôt en pleine phanérogamie : alors la famille deviendra ce qu'il plaira à Dieu !
- *L'extinction de la mendicité.* — Oui, au moyen de la taxe.
- *Des asiles pour les infirmes.* — C'est de la philanthropie.
- *Des ateliers de travail pour les valides.* — Et sans doute aussi des débouchés !
- *La charité sociale promulguée par de nombreuses lois à tous les besoins, à toutes les souffrances, à toutes les misères du Peuple.* — C'est à dire que pour subvenir à tous les besoins, à toutes les souffrances, à toutes les misères, M. de Lamartine ne demande qu'une chose : de l'argent !
- *Un budget de la libéralité de l'État.* — Des fonds secrets ! de l'argent !
- *Un ministère de la bienfaisance publique.* — De l'argent.
- *Un ministère de la vie du Peuple.* — De l'argent, de l'argent, toujours de l'argent, voilà le nerf de la démocratie comme de la guerre. Donnez à la démocratie beaucoup d'argent et elle fera tout ce que vous voudrez. De l'argent pour les députés, de l'argent pour les infirmes, de l'argent pour les mendiants, de l'argent pour les savants, les artistes, les gens de lettres ; pour tous ceux qui seront amis du gouvernement, ou amis des amis du gouvernement ; de l'argent pour tout le monde, comme des dragées à un baptême. Mais les moyens de se procurer tout cet argent, M. de Lamartine n'en parle pas : c'est la seule chose qu'il oublie.

Pour couronner ce programme, M. de Lamartine, après avoir dit en parlant de son *Histoire des Girondins* « J'ai commencé ce livre girondin, je l'ai fini montagnard » ; publiait dans la Presse du 16 novembre, à propos du banquet socialiste d'Autun, la profession de foi que voici : « Nous sommes de la foi de Mirabeau, de Bailly, de Syeyès, de Vergniaud, de Lanjuinais, de Lafayette ; nous ne sommes pas du schisme de Desmoulins. » Il observait en outre que Robespierre et Danton avaient été contre les enivreurs du Peuple qui ne veulent pas de propriété.

M. de Lamartine, en un mot, est démocrate ; il l'est par le coeur, par les idées, par la logique, par la philanthropie : il n'est pas républicain. Tous les programmes, tous les voeux qui ont été émis dans les soixante-dix banquets qui ont amené la chute de la dynastie, rentrent dans le programme de M. de Lamartine. C'est toujours le même préjugé représentatif, toujours le même culte de la multitude, toujours les mêmes palliatifs de philanthropie.

Et tout ce qui se fait, se prépare, se médite, au Luxembourg comme à l'Hôtel-de-Ville, est inspiré du même génie.

La démocratie encouragera la caisse d'épargne, développera l'assurance, créera une caisse de retraite, fera empierre quelque route, reboiser quelque crête, draguer quelque rivière, reporter quelque terrain ; elle donnera dix millions aux fouriéristes pour expérimenter *l'organisation du travail* sur une lieue carrée, et logera aux frais de l'Etat quelques centaines de travailleurs pauvres. — Pour cela, elle augmentera le budget de 600 millions ; elle s'emparera de la grande, et puis de la petite industrie ; elle dépréciera les valeurs industrielles et commerciales ;

elle tarira la source des capitaux ; elle affligera le travail libre, inquiétera le commerce libre, tuera l'enseignement libre, menacera la consommation libre, proscrit le suffrage libre.

C'est pour cela que la démocratie arrête en ce moment la circulation, pour cela qu'elle fait fermer les ateliers, pour cela qu'elle frappe de nullité les transactions, pour cela qu'elle clot le marché, pour cela qu'elle met le commerce, et l'industrie, et l'agriculture, et l'Etat, en faillite. Or, en matière de gouvernement, tout ce qui résulte logiquement du principe, est imputable à l'intention.

La liberté, sachez-le bien, est incompatible avec la démocratie comme avec la monarchie. Autrefois, c'était sur l'esclavage d'une caste que se fondait l'existence de la démocratie ; maintenant ce sera sur l'esclavage de tout le monde.

## 2. La démocratie plus chère que la monarchie.

Je dois avertir que dans ce paragraphe je raisonne surtout au point de vue gouvernemental, et que je considère l'Etat, non comme l'ensemble des fonctions publiques, mais comme le lien qui les réunit et qui, par cette réunion, exprime la souveraineté nationale.

Ainsi l'administration des travaux publics est une certaine fonction du corps social, qui a sa spécialité, son utilité, sa dépense propre, mais qui n'est pas l'Etat. De même les ministères de la justice, de l'instruction publique, de la marine, etc., sont des fonctions corporatives, comme l'industrie, le commerce et l'agriculture, mais ne sont pas non plus l'Etat.

L'Etat, dis-je, est le lien qui réunit en faisceau toutes les fonctions diverses : c'est le pouvoir, l'organe centralisateur, l'autorité.

Les fonctions qui agissent sous la surveillance immédiate de l'Etat, doivent, comme les fonctions restées libres, recevoir, par la réforme économique, des modifications et améliorations profondes. C'est ainsi que le budget qui, pour l'exercice 1848, forme un total d'à peu près 1,450 millions, en y comprenant ce que je nommerai les frais de l'Etat, doit se réduire progressivement de moitié, de trois quarts, de cinq sixièmes, etc. Mais tant que le principe de cette réforme reste inconnu ou incompris, la réduction du budget, en général, de même que l'extinction du paupérisme, est une utopie, une chimère.

Or, ce qui est vrai des fonctions libres et des fonctions administratives, est également vrai de l'Etat. Aucune réduction n'y est possible en dehors de la réforme économique.

J'ajoute, et c'est l'objet de la discussion dans laquelle je vais entrer, que si l'Etat coûtait à la France, sous la monarchie constitutionnelle, dix fois plus qu'il ne doit coûter sous la République, il coûtera avec la démocratie dix fois plus que sous la monarchie.

Voici, d'après le budget de 1848, quelles sont les dépenses de l'Etat, dans lesquelles je comprends, outre la liste civile et les dotations des chambres, tout ce qui, dans les divers ministères, concerne les administrations centrales, en un mot, l'autorité sous toutes ses formes.

### **Budget 1848 (en Francs) :**

- Liste civile ..... **13,300,000**
- Chambre des pairs ..... **790,000**
- Chambre des députés ..... **832,150**
- Ministère de la justice ..... **579,500**
- Conseil d'Etat ..... **803,800**
- Cultes ..... **242,000**
- Affaires étrangères, la dépense totale .... **8,885,422**
- Instruction publique ..... **565,500**

- Intérieur, administration centrale ..... **1,328,000**
  - Fonds secrets ..... **932,000**
  - Préfectures et police ..... **8,527,200**
- Agriculture et commerce ..... **703,550**
- Travaux publics ..... **641,500**
- Guerre ..... **2,337,350**
- Marine ..... **1,135,770**
- Finances ..... **6,678,844**
  - Id. Cour des comptes ..... **1,262,895**
- Ensemble : ..... **49,445,478**

Soit, 50 millions, en nombre rond, que, d'après le budget officiel de 1848, coûtait l'Etat, en tant qu'organe de l'autorité, du pouvoir et de la centralisation. La monarchie ne fait aucune dépense pour *l'organisation du travail*; elle n'a point de *ministère du progrès*. Aimant le *status quo* par pâture, elle contient, retient, enraie et empêche le mouvement tant qu'elle peut; elle se laisse tuer plutôt que de marcher.

Or, la royauté abolie, l'organisation nationale réduite à une seule chambre, l'aristocratie officielle supprimée, les traitements des hauts fonctionnaires réduits de deux tiers, tous les emplois de création purement monarchique supprimés: j'ose dire que les dépenses, de l'Etat seraient diminuées d'au moins neuf dixièmes: la souveraineté du Peuple ne coûterait, avec l'organisation républicaine, pas plus de cinq millions par an.

C'est là le bon marché que tous les hommes d'Etat s'efforcent d'obtenir, et que se propose de réaliser la démocratie. Nous avons maintenant à établir son budget.

Je divise les dépenses d'Etat de la démocratie en trois catégories:

1. *Frais d'avènement*;
2. *Frais de gouvernement*;
3. *Frais de progrès*.

## 1. Les frais d'établissement de la démocratie

Les frais d'établissement de la démocratie peuvent s'évaluer comme suit (je suppose l'agitation calmée et la révolution achevée au bout d'un an):

- Dommages causés par le fait matériel de l'insurrection, valeurs perdues, détruites ou soustraites; dégâts commis, suspension des services publics; frais d'installation du Gouvernement provisoire; envoi de commissaires, etc. .... **20,000,000**
- Chômage pendant 90 jours, la réduction des heures de travail y comprise, de 3 millions de travailleurs, à 2 fr. en moyenne par jour ..... **540,000,000**
- Intérêts de matériel, sur un capital de 5 milliards, pendant le même chômage ..... **180,000,000**
- Chômage du commerce, faillites, soit dépréciation de 10% sur une valeur totale de 5 milliards, représentant la moitié de la production annuelle du pays ..... **500,000,000**
- Augmentation de 45 cent, sur la contribution foncière ..... **193,000,000**

- Intérêt pendant 6 mois de 200 millions d'impôt, payés d'avance ..... **5,000,000**
- Préjudice aux porteurs de bons du trésor et de billets de banque, ainsi qu'aux déposants à la caisse d'épargne, par suite des décrets du Gouvernement provisoire, 10% sur une valeur totale de 600 millions ..... **60,000,000**
- *Ensemble* : ..... **1,408,000,000**
  - Consolidés à 5% ..... **70,400,000**

Ainsi, par le seul fait de son avènement aux affaires, et en raisonnant dans l'hypothèse la plus favorable, la démocratie aura fait supporter au pays une perte de plus de 1,400 millions ; c'est à dire, en capitalisant, qu'elle aurait déjà grevé le budget d'une somme de 70 millions, en supposant que les frais d'Etat, et toutes les dépenses ordinaires et extraordinaires, sous le nouveau gouvernement, ne fussent pas plus forts que sous la monarchie constitutionnelle.

L'augmentation sera bien plus forte, s'il est vrai, comme nous allons le démontrer, que l'Etat, l'administration et le progrès, coûtent plus sous cette forme de gouvernement que sous l'autre.

## 2. Frais d'Etat de la démocratie

Deux causes rendent le gouvernement démocratique plus cher que le monarchique : d'un côté, la tendance à faire intervenir sans cesse la totalité des citoyens dans les affaires du gouvernement, contrairement à la loi de division du travail ; d'autre part, la tendance à ramener à l'Etat les fonctions libres que la monarchie, par analogie de principe, laissait en dehors de l'Etat, et ceci contrairement à la loi de réduction des frais généraux.

Ainsi, aux 70 millions dont la démocratie est grevée par le fait de son arrivée au pouvoir,

Il faut ajouter :

- Temps perdu de 441 députés, que la démocratie ajoute aux 459 de l'ancien Gouvernement, par la raison que 900 représentent mieux 35,500,000 que 459 — A 25 f. par jour et par député, pendant 250 jours ..... **2,756,250**
- Salaire de neuf cents députés pendant le même temps ..... **5,625,000**
- Elections générales. Elles coûtaient à l'Etat, sous le Gouvernement déchu, deux millions, pour réunir 250,000 électeurs. Elles ne peuvent coûter moins sous la démocratie : 2,000,000  
Les mêmes élections coûtaient aux électeurs, frais de voyage, banquets et temps perdu, 3 jours à 10 fr. pour 200,000 électeurs, quatre millions, soit par année, 1,333,333. Avec la démocratie, six millions d'électeurs, 3 fr. par jour et par tête, 2 journées de temps perdu : 36 millions ; différence ..... **34,666,666**
- Dépenses diverses à la charge des citoyens pour l'accomplissement des devoirs civiques, élections municipales, de la garde nationale, etc. ; nomination aux emplois, fonctions du jury, clubs, revues, banquets, 40 journées par an. — Sous les anciennes démocraties, le citoyen passait sa vie entière sur la place publique, 365 jours donnés chaque année aux affaires de l'Etat. Je réduis cette dépense à 12 jours pour la démocratie moderne, en raison du principe représentatif : c'est moins du 30ème de ce qu'elle coûtait autrefois, 6 millions de citoyens, 10 jours à 3 fr. par jour et par tête ..... **180,000,000**
- Frais de matériel, salles de réunions, armement et équipement, service des assemblées, éclairage, chauffage, imprimés, etc., 25 fr. par tête et par an ..... **150,000,000**
- Dépense des administrations centrales, représentant, avec les six millions de citoyens, le Peuple et l'État. Je compte au plus bas ..... 5,000,000
- *Total des frais d'installation et gouvernement* ..... 450,047,916

### 3. Frais d'organisation du travail

La démocratie est entreprenante ; elle entend ne pas garder le *status quo* ; elle a fait au prolétariat d'immenses promesses, et son intention est de les tenir.

Or, avec un ministère du progrès,

Un ministère de la bienfaisance publique,

Un budget des libéralités de l'État,

Une création d'ateliers nationaux,

Des fermes d'essai, des communes d'essai, des phalanstères d'essai ;

Avec l'immense personnel d'inspecteurs, directeurs, contrôleurs, contre-maîtres, etc., etc., que tout cela suppose, la démocratie sera modeste, si cette grande initiative de l'État ne coûte au pays que 100 millions par an. Je porte 60,000,000, ce qui donne un total, pour le budget de l'État, en nombre fond, de 500,000,000 — dix fois autant que sous la monarchie constitutionnelle.

Mais, direz-vous, qu'importent les 500 millions que l'exercice de la souveraineté coûtera au pays dans le système démocratique, si les améliorations administratives, économiques et financières, que la démocratie nous promet couvrent à leur tour trois ou quatre fois cette somme ? En résultat, nous aurons gagné, et nous serons libres ; nous aurons *La liberté DANS l'ordre*, et non pas *la liberté ET l'ordre* !

Les avantages qu'on peut attendre du nouveau Système sont de cinq espèces :

- Réduction de l'effectif de l'armée ;
- Diminution du nombre des emplois par la simplification administrative ;
- Suppression de la vénalité, de la corruption, des fraudes, etc., dans l'administration ;
- Économies dans les dépenses ;
- Surcroît de production, et augmentation de la richesse publique, par les ateliers nationaux et l'organisation du travail.

Un coup d'oeil sur ces divers chefs de réformes montrera de quelles illusions se bercent ceux qui attendent de la démocratie quelque amélioration au sort de l'humanité.

L'armée ? Vous ne pouvez la diminuer qu'autant que la question, sociale sera résolue, non seulement pour la France, mais pour l'Europe. Sans cette solution, l'armée vous est indispensable, au dedans pour contenir le prolétariat et la propriété, qui déjà se menacent et se mesurent du regard ; au dehors, pour défendre votre nationalité et établir votre influence dans les conseils de la diplomatie européenne. Car, en supposant les royaumes partout abolies, les nationalités restent, c'est à dire toutes les prétentions rivales des anciens gouvernements. Or, la démocratie est impuissante à résoudre la question sociale et à constituer la république des nations ; comme la monarchie, elle ne peut garder la paix qu'au moyen de traités plus ou moins solides ; comme la monarchie enfin, elle règne par la distinction des castes et la prépondérance de l'Etat. La démocratie n'a pas un homme, pas un écu d'économie à faire sur l'armée.

L'administration ? — Les journaux ont publié dernièrement le chiffre d'augmentation des traitements de 1830 à 1848 : ce chiffre est de 65 millions. On n'a pas manqué d'en conclure que le gouvernement déchu avait augmenté le personnel administratif de 65,000 employés, en supposant la moyenne des salaires de l'Etat à 1,000 fr. Mais il est possible, il est presque certain, que la totalité de ces 65 millions consiste en augmentations de traitements sur plusieurs centaines de mille individus salariés de l'Etat, ce qui ferait environ 200 à 300 fr. par tête. Or, si l'Etat veut faire vivre tous ceux qu'il emploie, et dont le service est indispensable, 40,000 instituteurs primaires, 50,000 douaniers, 20,000 facteurs, 6,000 gardes forestiers, une foule de petits employés de la régie, des ponts et chaussées, des préfectures, etc., dont le salaire ne monte pas à 800 ff. ; ce n'est pas 65 millions, c'est 200 millions qu'il faut ajouter au budget. J'attends à l'oeuvre nos hommes d'Etat.

La corruption ? — J'aime à croire qu'à l'avenir on n'en parlera plus. Mais c'est se moquer que de rejeter sur les *marchés onéreux* passés par le gouvernement déchu le déficit où nous sommes. Sur une dépense totale de

1,450 millions, 200 millions à peine peuvent donner lieu à des marchés entre l'Etat et les entrepreneurs. Sur cette masse d'affaires, une partie ne produit aux entrepreneurs que de la perte ; une autre rend un bénéfice légitime ; le reste, que je suppose plus ou moins infecté de corruption, procure aux corrupteurs et aux corrompus un surcroît de profit injuste. C'est la compensation des pertes éprouvées sur la première partie d'opérations ; et je ne crois pas que la somme des pots de vin aille, par année, jusqu'à 5 millions. Avec 5 millions, on peut corrompre chaque année 500 fonctionnaires, en supposant le prix moyen de la corruption à 10,000 fr. Une pareille vénalité, dans l'armée, les travaux publics, l'administration, etc., est incroyable.

L'économie des dépenses ? — Autre illusion. Si la démocratie pouvait organiser l'Etat de manière à ce qu'il rendit le plus de services possible au meilleur marché possible, elle saurait par là même organiser la société, elle serait République. Ainsi, les frais de régie, perception des impôts, exploitation des revenus publics, en y comprenant le ministère entier des finances, coûtent au pays plus de 174 millions. Je prouverai, dans le cours de cet ouvrage, que cet article du budget peut se réduire facilement de plus de 100 millions. Mais, pour réaliser cette économie, il faut changer l'impôt, dans sa nature, son assiette, sa répartition ; il faut changer la comptabilité de l'état ; remanier de fond en comble administration, commerce, finance ; il faut, en un mot, résoudre le problème social, et nous avons prouvé que la démocratie est impuissante contre ce problème.

Bien loin que la démocratie puisse réduire le budget actuel, il y a dix contre un à parier qu'elle l'augmentera. Car, si l'Etat proprement dit coûte à la démocratie dix fois plus qu'à la monarchie, les mêmes causes agissant sur les diverses administrations comme sur l'Etat, un accroissement de dépenses est inévitable. Autrement, la démocratie rétrograderait, ce serait une monarchie déguisée.

L'organisation du travail ! — J'ai porté à 50 millions seulement la perte nette qui doit résulter pour le pays de cette organisation modèle, parce que je suppose que 24 millions de campagnards et 7 millions d'industriels, fabricants, commerçants, etc., etc., ne se laisseront point absorber par l'Etat, et convertir, malgré leurs dents, en travailleurs nationaux. S'il en devait être autrement, si la faction démagogique était assez influente pour arracher au Peuple, avec l'abdication de sa souveraineté politique, le renoncement à sa liberté industrielle, ce n'est plus un budget de 1,900 millions que nous aurions à payer pour les services actuellement réunis dans l'Etat ; ce serait, pour la totalité du travail national, un budget de 12 milliards.

Or, comme la production annuelle de la France, le service de l'Etat, de l'administration, de la justice, etc., y compris, n'est pas de 10 milliards, nous serions donc en déficit de ce seul fait, chaque année, d'un cinquième sur la production actuelle, soit 2 milliards. Mais il est prouvé, démontré, que tout service exécuté par l'Etat coûte en général 50% plus qu'il ne vaut, témoin les ponts-et-chaussées, témoin la perception des revenus publics, témoin la protection du travail national, autrement dite la douane, etc. En autres termes, il est prouvé que le travailleur libre, converti en fonctionnaire public, devient moitié moins capable, travaille moitié moins, produit moitié moins, comme l'organisme dont il fait partie. L'organisation démocratique du travail aurait donc ce résultat définitif : tandis que la dépense nationale serait comme 12, la recette serait comme 6. A quoi serviraient, dans ce système, le cours forcé des billets de banques, la prorogation des bons du trésor, les comptoirs nationaux, les bons de garantie, les reconnaissances du Mont-de-Piété, le papier-monnaie ? A quoi servirait même l'argent ? L'organisation du travail par la démocratie ! c'est l'organisation de la misère.

La raison de ce fait, outre l'augmentation générale des salaires et la réduction aussi générale des heures de travail auxquelles s'est condamnée la démocratie, est dans l'accroissement des frais généraux, frais qui pour la société comme pour l'Etat, doivent être en raison inverse de la production mais qui, par l'influence des idées monarchiques et démocratiques qui dominent les institutions et les intelligences, sont presque partout en raison directe du produit.

Tout le monde devrait savoir et peu de gens savent malheureusement, même parmi les économistes, que dans toute entreprise, les frais généraux croissent progressivement avec l'extension que l'entrepreneur donne à ses affaires, en sorte qu'il est un point où, toutes choses d'ailleurs égales, le bénéfice tout entier est couvert par les frais généraux.

Pour l'entrepreneur de commerce, d'industrie, d'agriculture, les frais généraux sont des frais d'Etat.

Ces frais, qui grèvent aujourd'hui la production nationale de plus de deux milliards doivent, sous la République, se réduire comme le budget de l'Etat.

Mais la démocratie est l'idée de l'Etat étendue à l'infini ; c'est la réunion de toutes les exploitations agricoles en une seule exploitation agricole ; de toutes les entreprises industrielles en une seule entreprise industrielle ; de toutes les maisons de commerce en une seule maison de commerce ; de toutes, les commandites en une seule commandite. C'est par conséquent, non la décroissance à l'infini des frais généraux, comme cela doit être sous la République ; mais l'augmentation à l'infini des frais généraux...

# Conclusion

Trente jours de dictature ont mis à nu l'impuissance et l'inanité de la démocratie. Tout ce qu'elle possédait de vieux souvenirs, de préjugés philanthropiques, d'instincts communistes, de passions discordantes, de phrases sentimentales, de tendances anti-libérales, en un mois, a été dépensé. Elle a emprunté à l'utopie et à la routine ; elle a consulté les empiriques et les charlatans ; elle a tendu la main aux agioteurs émérites ; elle s'est fait prêcher par les clercs de la basoche ; elle a reçu l'eau bénite de Monseigneur. Or, dans tout ce que la démocratie a proposé, décrété, débité, fulminé depuis un mois, qui oserait dire que le Peuple se soit une seule fois reconnu ?

Je conclus en reproduisant ma question : La souveraineté du Peuple est le point de départ de la science sociale : comment donc s'établit, comment s'exprime cette souveraineté ? Nous ne pouvons faire un pas avant d'avoir résolu le problème.

Certes, je le répète, afin qu'on ne s'y méprenne. Je suis loin de dénier aux travailleurs, aux prolétaires, pas plus qu'aux bourgeois, la jouissance de leurs droits politiques ; je soutiens seulement que la manière dont on prétend les en faire jouir n'est qu'une mystification. Le suffrage universel est le symbole de la République, ce n'en est pas la réalité.

Aussi voyez avec quelle indifférence les masses ouvrières accueillent cette universalité du suffrage ! On ne peut obtenir d'elles qu'elles aillent se faire inscrire. Pendant que les philosophes vantent le suffrage universel, le bon sens populaire se moque du suffrage universel !

La République est l'organisation par laquelle toutes les opinions, toutes les activités demeurant libres, le Peuple, par la divergence même des opinions et des volontés, pense et agit comme un seul homme. Dans la République, tout citoyen, en faisant, ce qu'il veut et rien que ce qu'il veut, participe directement à la législation et au gouvernement, comme il participe à la production et à la circulation de la richesse. Là tout citoyen est roi ; car il a la plénitude du pouvoir, il règne et gouverne. La République est une anarchie positive. Ce n'est ni la liberté soumise à l'ordre comme dans la monarchie constitutionnelle, ni la liberté emprisonnée DANS l'ordre, comme l'entend le Gouvernement provisoire. *C'est la liberté délivrée de toutes ses entraves, la superstition, le préjugé, le sophisme, l'agiotage, l'autorité ; c'est la liberté réciproque, et non pas la liberté qui se limite ; la liberté non pas fille de l'ordre, mais MÈRE de l'ordre.*

Voilà le programme des sociétés modernes. Que ce soit l'absolution de la démocratie de l'avoir, en quelque sorte, formulé, par le spectacle de ses contradictions.

Bibliothèque Anarchiste  
Anti-copyright



Pierre-Joseph Proudhon  
La Démocratie  
Extrait de « La solution du problème social »  
1848

Consulté le 2 mai 2016 de <http://www.panarchy.org/proudhon/democratie.html>  
Extrait du chapitre II de *La solution du problème social*.

**[fr.theanarchistlibrary.org](http://fr.theanarchistlibrary.org)**